

Et cependant toute grandeur, toute puissance, toute subordination repose sur l'exécuteur : il est l'horreur et le lien de l'association humaine. Otez du monde cet agent incompréhensible ; dans l'instant même, l'ordre fait place au chaos, les trônes s'abîment et la société disparaît.

Quant à l'idée que l'abolition de la peine de mort a diminué la criminalité dans certains pays, il faudrait commencer par établir que c'est bien l'abolition de la peine capitale qui a produit cet effet. L'auteur mentionne des statistiques qu'il ne cite guère. Mais nous pouvons dire que son sentiment va contre le sentiment général. Même, dans certains pays, l'abolition de cette peine pour la punition de l'homicide a été signalée par une recrudescence d'assassinats et la formation de sociétés pour le meurtre, comme par exemple la trop célèbre *Mafia*.

L'auteur ensuite propose un moyen qu'il croit excellent pour réprimer au moins la criminalité passionnelle : c'est d'ouvrir à tout le monde l'accès à la loi du divorce. Nous nous réservons de revenir sur cette théorie absurde et immorale. Nous ne saurions mieux terminer cet article qu'en répétant le mot d'Alphonse Karr : " On veut l'abolition de la peine de mort. Nous la désirons aussi de tout notre cœur ; mais que messieurs les assassins commencent ! "

DARNAC.

NOTA

L'abondance des matières nous force à remettre à notre prochaine livraison la fin du travail de M. La-Tour-du-Pin Chambly sur la question juive.